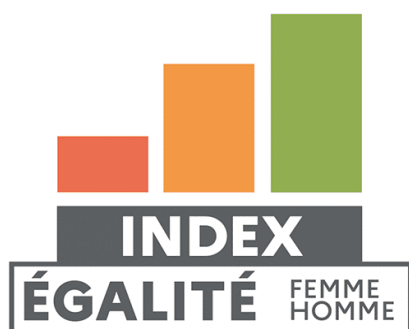




Résultats index de l'égalité professionnelle en Corse

au 11 mars 2026

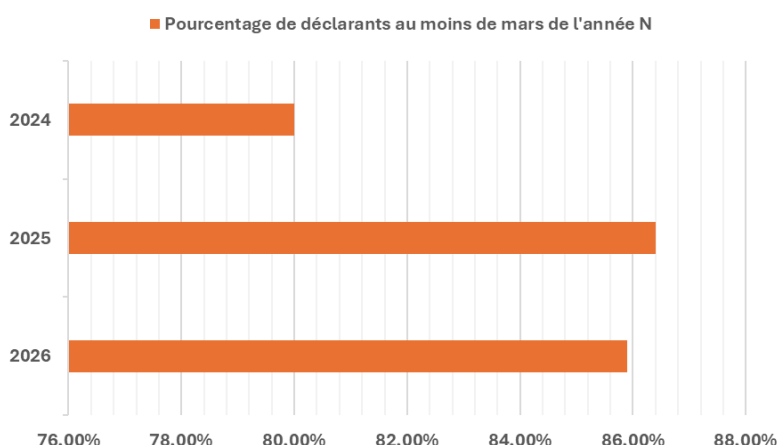
Les entreprises et UES d'au moins 50 salariés doivent publier chaque année, **au plus tard le 1er mars**, leurs résultats à l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Taux de déclarants

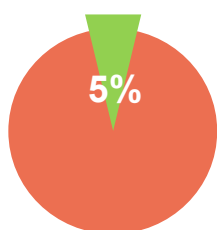
Au 11 mars 2026, **85,9 %** des entreprises assujetties ont déclaré leur index en Corse

contre 85,1 % au niveau national

Le taux de déclarants est de 0,5 point inférieur à celui observé au 6 mars 2025



Notes obtenues



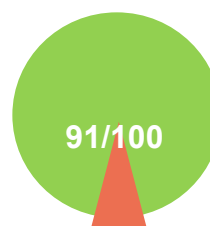
5% des entreprises ont obtenues la note maximale de 100

94 % des entreprises (dont l'indice est calculable) ont obtenu une note supérieure à 75/100

N.B. En cas de score inférieur à 75 points, l'entreprise a l'obligation de mettre en place des mesures correctives pour résorber ces écarts dans un délai de 3 ans

En 2026, la note moyenne obtenue est de **91/100**, soit un point de moins que la note observée en 2025.

→ *contre 88/100 au niveau national*



Focus sur 2 indicateurs

Retour congé maternité

Indicateur en hausse :

14/15

contre 12/15 en 2025



1 entreprise a obtenu la note de 0

Cela signifie qu'au moins 1 salariée revenue de congé maternité n'a pas bénéficié des augmentations générales ainsi que de la moyenne des augmentations individuelles intervenues dans l'entreprise durant la durée du congé.

Parité dans les 10 meilleures rémunérations

Indicateur constant :

6/10

contre 6/10 en 2025



19 entreprises ont obtenu la note de 0

Cela signifie que ces entreprises ont moins de 2 femmes ou de 2 hommes dans les 10 meilleures rémunérations